Image not found or type unknown

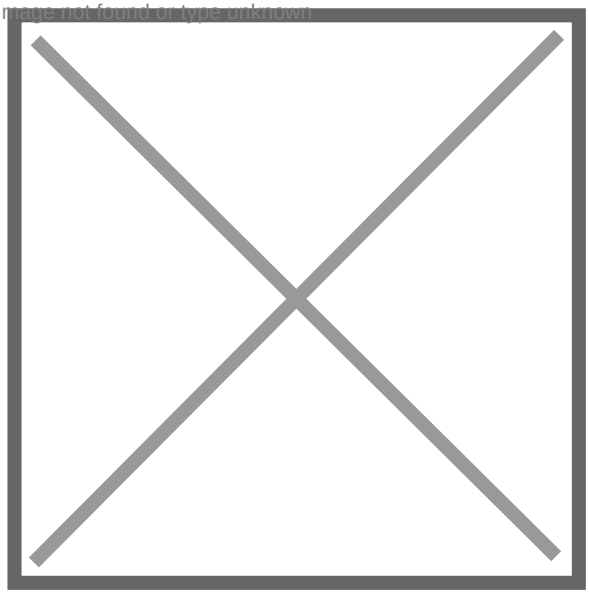

L'adjoint au maire obtient un poste d'employé communal

Par **loeliacreation**, le **24/06/2014** à **16:51**

Bonjour,

Je me suis présentée en tant que candidate à un poste d'ATSEM (en contrat aidé) dans ma commune. J'ai été très surprise d'apprendre qu'aucun entretien n'avaient eu lieu, mais que quelqu'un avait bien été choisi pour occuper ce poste. Il s'agit de l'adjointe au maire.

Je me pose la question de savoir si le poste d'adjoint ouvre l'accès à n'importe quel emploi communal sans qualification particulière, ni même d'entretien d'embauche ? Il me semble que n'importe quel emploi doit faire l'objet d'une étude particulière de candidature (de plus lorsqu'il s'agit de s'occuper de petits bouts) et que le fait d'être "ami" avec l'employeur ne devrait pas être un critère suffisant.

J'ai donc plusieurs questions :
- le maire peut il embaucher son adjoint à un poste communal ?
- le fait d'être adjointe au maire et employée communale est-il légal ?
- un maire peut-il procéder à une embauche sans avoir effectué le moindre entretient et sans examiner les diverses candidatures avec le conseil municipal ?
- y a-t'il trafic d’intérêt ?
- si, comme il me semble tout ceci n'est pas très légal, quels sont les textes de loi concernant cette situation ainsi que les recours auxquels j'ai droit ?

Je vous remercie de votre attention et de votre réponse.

Par **alterego**, le **24/06/2014** à **18:23**

Bonjour,

Oui, le cumul d'un mandat de conseiller municipal avec une activité ATSEM est possible.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés